

<https://enseignants.se-unsa.org/Revalorisation-des-CFC-immense-deception>



Revalorisation des conseillers en formation continue : immense déception !

- Je suis... - Personnel Gréta/MLDS -

Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le groupe de travail du jeudi 10 décembre était consacré à la fonction de conseillers en formation continue (CFC). Après une première qualifiée d'historique le 5 novembre dernier, il s'agissait d'entrer dans le vif du sujet en examinant les propositions de revalorisation des CFC.
Que peut-on en retenir ?

Volet indemnitaire : une revalorisation très insuffisante

Le 5 novembre 2020 fut l'occasion de remettre la fonction de CFC dans le paysage de l'Éducation nationale. Au regard de la situation de ces personnels souvent oubliés et sans aucune revalorisation depuis près de 30 ans, il s'agissait surtout de partager des constats et mettre en avant la plateforme revendicative intersyndicale soutenue par l'Association nationale des conseillers en formation continue (ANACFOC).

Les attentes étaient donc fortes de la part des collègues CFC.

La déception sera malheureusement proportionnelle à celle-ci : la "revalorisation" annoncée est d'environ 20 euros net par mois... soit 5 % de hausse de leur indemnité.

Inutile de préciser que cette proposition a été unanimement jugée inacceptable. Ce n'est pas la perspective d'une hypothétique programmation annuelle qui sera de nature à rassurer les collègues. On est loin de toute revalorisation du métier et de la reconnaissance de la dégradation des conditions de travail des CFC !

D'autres pistes envisagées ?

Ni l'octroi de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI), ni l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle ne sont à l'ordre du jour. Nous avons pourtant porté ces revendications depuis plusieurs mois au sein de l'intersyndicale. Si des discussions sont enclenchées pour le changement de grade, c'est une fin de non-recevoir qui nous a été adressée concernant l'évolution indiciaire. C'est une nouvelle déconvenue pour nos collègues.

À part l'intéressement des personnels pour le développement de l'apprentissage, rien n'a été mis sur la table par le ministère. Cette idée a d'ailleurs soulevée de nombreuses réserves, voire des oppositions.

La réforme du mode de financement de l'apprentissage et le passage au coût contrat ne sauraient justifier un renforcement de la pression sur les CFC, l'individualisation de la rémunération et surtout une mise en concurrence entre collègues. Cet intéressement pourrait revêtir un caractère collectif... il faudra étudier cette question en gardant à l'esprit les garde-fous et les enjeux.

Perspective de carrière : rien de neuf

Les évolutions proposées sont connues et surtout limitées. Le ministère incite les CFC à passer des concours, à devenir *directeur opérationnel* dans un Gréta ou encore personnel de direction...

Outre le fait que ces possibilités soient limitées en nombre et en capacités d'accueil, il existe toujours de réels freins pour certains personnels. C'est précisément le cas pour la "discipline" *coordination pédagogique et ingénierie de formation* (CPIF). Tant qu'il n'aura pas de création d'une discipline spécifique pour ces collègues, il y aura toujours les mêmes blocages pour l'accès aux concours, notamment pour intégrer les corps d'inspection.

Sur ce sujet comme pour d'autres, il faudra faire preuve d'inventivité et aller au-delà des pistes faméliques offertes aujourd'hui par l'institution. Nos collègues ont besoin d'une perspective de carrière, d'une nouvelle dynamique. Cela passera, entre autres, par un travail sur le suivi de carrière des personnels et en particulier celui des contractuels. Il est essentiel de prendre en compte le parcours professionnel dans toute sa diversité.

L'avis du SE-Unsa

C'est un véritable rendez-vous manqué. Ces concertations ont débouché sur un résultat décevant, pas à la hauteur des enjeux et des attentes de la profession.

Les arbitrages ont visiblement été rendus quant à l'utilisation de l'enveloppe globale de revalorisation catégorielle. Les CFC représentent une part infinitésimale du total. Le SE-Unsa attend désormais que ces informations sur la répartition des différentes sommes soient communiquées. En attendant, il faudra trouver de nouvelles perspectives et pistes de travail pour redorer le blason de cette fonction et renforcer durablement l'attractivité du métier.

Le SE-Unsa demande que le prochain groupe de travail soit consacré à la refonte du référentiel et au périmètre du champ d'action des CFC dont la charge de travail s'est complexifiée et alourdie au fil du temps.